

**COMMISSION CHARGEE DES AFFAIRES DE LA REGIONALISATION ET DES DEVELOPPEMENTS RURAL ET TERRITORIAL**

**Projet de note de cadrage sur le thème d’auto-saisine :**

**«*****Politique de commercialisation des produits agricoles et gestion des flux des intermédiaires »***

**Contexte**

L’inclusion économique et sociale de la population la plus précaire du Royaume, exige une amélioration des revenus et du pouvoir d’achat de la population rurale qui compte 79,4% des personnes pauvres et 64% des personnes vulnérables et un renforcement de sa classe moyenne.

Une amélioration substantielle de la rentabilité du secteur agricole, qui garantit un revenu pour 80% de la population rurale et un emploi 40% de la population active, constitue la principale voie à court terme au moins pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et renforcer la stabilité de la population rurale et sa cohésion sociale. Et c’est dans ce cadre que l’Etat marocain a multiplié les programmes de développement et de réformes du système agricole. A ce titre, le PMV qui a bénéficié des plus grands financements et efforts de structuration organisationnelle et fonctionnelle, a permis de grandes réalisations notamment l’accroissement de la production des exportations, le développement des infrastructures agricoles, le soutien des organisations professionnelles, la stabilité de management au niveau de département...,

Durant ces dernières années, l’énorme effort de l’état avec les programmes d’envergure du Plan Maroc vert, pilier un et deux, ont permis d’assurer une couverture à 100% de la consommation des fruits et légumes par la production locale et des produits animaux (viandes rouges, blanches et lait) et 60% des besoins en céréales et 43% de sucre. Ces résultats ont été réalisés grâce à des investissements gigantesques (104 milliards de DH entre 2008 et 2018, avec pas moins de 60% ont été injectés par le privé), qui ont favorisé d’importantes avancées de plusieurs filières et une croissance soutenue du secteur de 5,25% par an en moyenne, qui participe annuellement à hauteur de 11% de la valeur totale des exportations, tout en ayant créé 250.000 postes de travail supplémentaires.

Toutefois, le revenu annuel moyen des paysans de 9.500 DH/an et le revenu journalier de 26 DH/jour, restent à un niveau très bas, par rapport au coût de la vie, même si grâce à la stratégie agricole du plan Maroc vert, il a presque doublé sur la décennie 2008-2018, selon le ministère de l’agriculture. Et si les avancées ont bien amélioré de manière générale les revenus des agriculteurs, il faut noter l’existence de disparités selon les cultures et les régions et aussi les différentes classes sociales que renferment ces chiffres.



La sortie des petits agriculteurs qui constituent la majorité de la population du monde rurale, du champ de la grande précarité, n’a pas été planifiée dans le cadre d’une vision globale de développement du monde rurale, qui intègre de manière structurée le développement de l’agriculture avec toutes ses composantes de l’amont à l’aval, c’est à dire de la production à la commercialisation.

Ainsi, si le Maroc a réalisé depuis les années cinquante un certain nombre de grands chantiers, des opérations qui se sont basée au même temps sur le traditionnel et « le moderne », la question cruciale de la commercialisation continue à constituer l’un des problématiques de l’agriculture au Maroc. Considérée comme étant le réceptacle de la chaine de valeur (les prix, les intermédiaires, les marchés par filières par territoire, les types d’exploitations (familiales le plus dominantes et les exploitations orientées vers l’export, ...), la commercialisation est donc la clé de l’agriculture.

Et si les programmes de l’Etat dans le cadre du Plan Maroc vert, ont permis une amélioration du soutien et d’accompagnement des petits agriculteurs pour une augmentation de la productivité, la phase de commercialisation a été réellement pointée. Car les mécanismes de la valorisation en fin du cycle de récolte des produits agricoles lors de la phase critique de commercialisation dans un système totalement libéral, ont fait que les petits agriculteurs peu organisés et peu outillés rencontrent de grands défis, subissent la loi du marché ouvert et sévère, très concurrentielle. Le résultat est que la vraie valeur du produit de leur labour annuel, se perd en aval de la chaine de production au moment de la commercialisation, au profit d’autres acteurs et intermédiaires ou à cause de non-maitrise des risques.

Cette réalité a été pointé par le Discours Royal d’octobre 2018 devant le Parlement[[1]](#footnote-1), je cite « …. **Par ailleurs, une réflexion doit être engagée sur** **les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour rendre justice aux petits agriculteurs, particulièrement en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits, et** **la lutte vigoureuse contre les spéculations et la multiplication des intermédiaires** ».

Après le rapport sur les souks, ce rapport sur la commercialisation tente d’analyser la chaine de valorisation des produits agricoles au profit des agriculteurs et les dysfonctionnements qui font qu’après un grand effort d’investissement dans la production, la majorité des agriculteurs n’arrivent pas à commercialiser leurs produits dans les conditions optimales.

La commission sera amenée à formuler des propositions opérationnelles visant à apaiser les tensions exprimées par les producteurs et à responsabiliser davantage tous les intervenants dans ce circuit. Il s’agit d’améliorer la valorisation de la productivité agricole, en amont et en aval, particulièrement en ce qui concerne la capacité financière des agriculteurs, capacité organisationnelle et la gestion rationnelle des leviers tels que les subventions et les incitations et partant la maitrise de la chaine de valeur de l’amont à l’aval de la filière agricole.

**Principaux constats**

Le sujet de la commercialisation qui est complexe, important et récurrent, est posé depuis la promulgation du code des investissements agricole dans les années 60, et on ne peut pas parler uniquement de la commercialisation sans la situer dans le contexte global de l’agriculture, en commençant par jeter un regard historique depuis l’indépendance.

* **Les années 60 -70 : dans le cadre d’une économie administrée** : Il y’a eu un certain nombre d’objectif et qui tous s’adressaient à atteindre l’autosuffisance alimentaire. Et c’est comme ça qu’on a vu un certain nombre de secteurs organisés selon les filières, notamment le plan oléagineux, qui avait pour objectif de limiter et réduire l’indépendance des importations. Le code des investissements agricoles de 1969 avait pour objectif de donner la priorité au secteur agricole avec tous les segments de la production. Cette période a été également caractérisée par le lancement des plans oléagineux, laitier, viande rouge, avec un raisonnement linéaire et un circuit à économie totalement administrée où toute a été réglementé de la production jusqu’à la consommation. Il y a eu le plan sucrier évidement, qui avait ses spécificités, il y a eu aussi le plan laitier, le plan viande rouge. Ce sont des filières lorsqu’on les contextualise ils ont donnée des résultats intéressants parce qu’il y a eu beaucoup d’acquis de connaissances sur le plan technique, sur les itinéraires techniques et sur le suivi des actions.
* **Les années 80 : politique d’ajustement structurel (PAS)** : un rétropédalage par rapport à tous ces grands projets, durant les années 80 les « filières » dans le temps ont entendu principalement les produits, mais pas l’organisation, donc l’organisation se greffé sur un produit pour essayer d’en garantir un écoulement, une commercialisation et un revenu pour l’agriculteur tout en maintenant un prix à la consommation qui reste accessible au consommateur pour respecter son pouvoir d’achat. Il s’est produisait ce phénomène de non-compatibilité notamment entre les ressources budgétaires et financières, les efforts financiers de l’Etat et les moyens mis en place ; et arrivée donc à la politique d’ajustement structurel (PAS) qui est principalement remettait en compatibilité les moyens financiers avec les politiques publiques. Il y a eu donc un rétropédalage par rapport à tous ces grands projets lancés auparavant.
* **les années 90, : avec la libéralisation**, il y’a eu démantèlement ou la dérégulation des circuits administratifs. On a essayé par exemple de libérer les assolements, on n’obligeait plus les gens à planter la betterave sucrière pour la fournir aux circuits de transformation pour la production du sucre.
* **Vers les années 90 jusqu’à 2000**, poursuite de la libéralisation y compris évidement la libéralisation du commerce extérieur. c’est important car on avait un système de protection non tarifaire et la capacité de fermer ou d’ouvrir en fonction de ce qui se passe au niveau du marché local pour ne pas perturber la production locale, évidement le travers de cette politique est effectivement, la création d’un certain nombre de systèmes de niche de rente qui se sont développées permettant de s’écarter de plus en plus de l’efficience et de la rentabilité escomptées ;
* **Après les années 2000**, on est arrivé à des plans sectoriels et dans ces plans évidement l’objectif est aussi de raisonner par secteur tout en restant toujours dans la logique produit, l’olivier, les agrumes, …,

Mais depuis la libération de notre économie, qu’est-ce qu’on peut faire comme constat :

* On n’a pas de visibilité dédiée à la commercialisation des produits agricoles, et donc pas de politique/orientations déclinées en objectifs et soutenues par des moyens de mise en œuvre, avec l’instauration d’un système de suivi-évaluation édifiant.
* On garde l’attention prise et les yeux river uniquement sur la courbe de production, augmentation de l’export et du PIB mais il est temps pour s’interroger sur la nature de cette production, on peut augmenter la production agricole et on peut son réjouir, mais il faut faire parler ces chiffres à quoi correspond cette production.
* On enregistre certaines réussites notamment des cultures sucrières /sous contrat, qui disposent d’un dispositif institutionnel et organisationnel des agriculteurs avec des cohérences en matière de transformation de la betterave et de la canne à sucre, en garantissant aux agriculteurs les frais de la campagne (contractuel) ,
* On a assisté à cause de la structure foncière à une différenciation forte pour les 1,5 millions d’exploitations agricoles entre les petits et grands agriculteurs dans le domaine de commercialisation. l’approche produit est intéressante pour les grandes exploitations (à peu près 11 milles exploitations sur 1,5 million d’exploitions qui ont plus de 50 ha) qui ont un pouvoir et une dimension leur permettent de maitriser le marché à la fois sur le plan technologique (produire, transformer, commercialiser) et parfois même commercialiser sur le marché extérieur directement. Pour ces exploitations, l’approche produit leur suffit parce qu’elles ont un pouvoir de négociation extrêmement important. L’approche organisation structurelle pour l’écoulement pour les petites exploitations[[2]](#footnote-2) qui n’ont pas la taille critique. Ces exploitations ne peuvent pas avoir un pouvoir de négociation car elles n’ont pas une taille critique pour avoir un positionnement de négociation avec les intermédiaires, les collecteurs et a tous ceux qui s’occupent de la commercialisation des produits
* On assiste à un glissement et épuisement des ressources naturelles notamment l’eau, ce qui fait qu’actuellement on dans une véritable tension c’est-à-dire nous glissons pratiquement de la situation de stress hydrique à une situation de pénurie et ceci n’est pas localisé. Or, lorsque la production n’a pas été jugulée à la trilogie production, pérennité des ressources et du développement durable inclusif, nous ne sommes pas dans la bonne voie, puisque nous augmentons la production mais nous creusant la dette écologique et en décapitalisant les ressources naturelles.

**Impact souhaité de l’avis**

A travers l’analyse de la situation sur tous les volets réglementaires, institutionnels, opérationnels et financiers, le CESE ambitionne :

* la contribution à l’amélioration de la trajectoire actuelle de la chaine amont-aval, afin de rendre le secteur non seulement dépendant uniquement d’un objectif qui est celui d’augmenter la production mais de coupler la productivité et la production :
1. à une commercialisation des produits qui permet de resituer la valeur ajoutée ou le bénéfice nécessaire ou le profit en faveur de tous les agriculteurs surtout les plus petits, en réduisant les risques auxquels ils sont exposés ;
2. au respect de la durabilité et des ressources naturelles (eau, sol..) .
* l’incitation des acteurs concernés à donner à un nouvel élan au secteur de l’agroalimentaire et à la valorisation et transformation d’autres produits pouvant apporter une valeur ajoutée au profit des petits producteurs notamment la promotion des produits de terroirs tout en assurant leur traçabilité ;
* la construction de recommandations surtout que le Royaume est en train de mettre en place une nouvelle stratégie agricole baptisée « génération Green 2020-2030 », qui avait été présentée au Souverain fin 2019.

**Principales contraintes**

Dans ce contexte, le CESE essaiera d’approfondir l’analyse des différents segments, tout en traitant les grands défis et problématiques qui impactent la commercialisation :

* Absence d’une vision qui clarifie les grands choix liés à la sécurité alimentaire et à la souveraineté, et qui permet de produire sans être totalement dépendant de l’extérieur ;
* Le problème de territorialisation et de transversalité de la question de la commercialisation des produits agricoles ;
* Les limites actuelles de l’organisation professionnelle, des coopératives de transformation des produits de terroirs et leur valorisation, de commercialisation et d’agrégation. L’organisation de l’agriculture solidaire qui reste la principale voie d’amélioration de la valorisation des produits des petits agriculteurs, n’a pas encore donnée les résultats escomptés.
* Les défis des marchés de gros et des abattoirs et leurs systèmes de fonctionnement (foyer de rente, mauvaise organisation, conditions quelquefois insalubres...) le temps est venu pour pointer ce qu’il faut démanteler et ce qu’il faut développer et réformer ;
* Manque d’intégration de tous les segments de l’amont à l’aval notamment pour les petites exploitations y compris les coopératives féminines qui ont besoins d’être rassemblées sous forme de filière et de segments bien articulés,
* Absence de mécanismes de régulation et d’organisation des intermédiaires tout au long de la chaine, avec une distinction entre les différentes catégories selon leur intervention ;
* Le problème de financement et des subventions /incitations qui sont captées par les grandes exploitations et très peu revient au pilier social ou l’agriculture solidaire ;
* Fiable recours à la digitalisation et l’innovation notamment au niveau de l’aval de la production agricole ;
* Persistance du problème de gouvernance, de convergence et d’intégration des acteurs et difficultés de délimiter le rôle de l’Etat dans la régulation et des autres intervenants au niveau central et régional ;
* Faible articulation entre le marché extérieur et le marché intérieur ce qui limite le passage de l’un à l’autre sans qu’il y ait des défiances et de fractures entre les deux,
* Insuffisance de mécanismes d’information et d’évaluation des actions tout au long de la chaine de valeur.

**Champ de l’étude et limites**

***Champs de l’étude***

* Le sujet traité concerne uniquement la commercialisation des produits de la filière agricole (production végétale et animale) ;
* Les produits de la pêche seront écartés de cette étude ;
* Quatre produits ou segments seront considérés à savoir :
* le segment des produits destinés à l’export
* le segment des produits destinés aux marchés intérieurs
* les produits destinés à la transformation (betterave à sucre, le lait et produits destinés à l’industrie) (le Maroc a eu une expérience dans ce domaine)
* le segment des produits animaux (viande rouge et viande blanche positionnement important sur le plan production, mais persistance des problèmes de commercialisation)
* Il sera traité dans cette étude l’amont et l’aval de la filière agricole (avec de choix de certaines filières) en considérant **l’approche produit** (grandes exploitations qui ont une taille critique et un pouvoir de négociation) et **l’approche organisation structurelle pour l’écoulement** en faveur des petites exploitations qui n’ont pas la taille critique et qui sont en deçà de la viabilité économique.

***Plusieurs limites sont à prendre en considération :***

* Le sujet est très vaste car il concerne l’amont et l’aval de la filière agricole et sa complexité
* Il y a beaucoup d’intervenants dans le processus de commercialisation des produits agricoles : les producteurs/agriculteurs, les consommateurs, les coopératives/ les interprofessions agricoles, les intermédiaires et l’Etat via les départements ministériels concernés (rôles et responsabilités ne sont pas claires)
* la saisonnalité des cultures qui détermine le type commercialisation des produits agricoles et exige d’approvisionner en permanence les marchés et souks ;
* l’agriculture est un secteur à risque surtout pour les produits agricoles périssables et frais qui nécessitent des conditions optimales pour meix les préserver en attendant leur écoulement dans le marché ;
* Plusieurs étapes de commercialisation des produits peuvent être identifiées. Le produit peut être vendu sur l’arbre, en fruit, après la récolte, .., et ce sont ces différentes étapes qui attirent les intermédiaires et les encouragent à intervenir de manière désorganisée.
* l’effectivité des textes législatifs et réglementaires régissant le processus de commercialisation et d’organisation des interprofessions agricoles

**Problématique/question clé à laquelle le rapport devra répondre.**

La problématique à laquelle le Conseil essayera de répondre est la suivante :

**Quelle vision et quels mécanismes et mode de gouvernance à prévoir pour assurer une commercialisation plus équitable des produits agricoles pour l’ensemble des agriculteurs ?**

Cette problématique sera décomposée en trois questions suivantes :

1. **Quelle stratégie à mettre en place pour construire sur les acquis et corriger les dysfonctionnements organisationnels et fonctionnels des chaines de valeur ?**
2. **Comment faire des incitations et des subventions des leviers d’orientation pour un équilibre durable de la trilogie production, commercialisation et préservation des ressources naturelles ?**
3. **Comment accélérer l’intégration des nouvelles technologies et de l’innovation pour l’optimisation et la régulation de la production et une meilleure valorisation et commercialisation des produits agricoles à l’échelle territoriale, nationale et internationale ?**

**Intervenants**

La commission adoptera une approche participative, en procédant à une revue documentaire et analyse des données disponibles sur le sujet et à l’organisation des auditions des différents intervenants dans le domaine. Il s’agit en particulier de :

* Présenter la situation actuelle, de l’analyser et d’en exposer les facteurs clés de blocage du processus de commercialisation des produits agricoles (amont et aval de la filière);
* Etablir un benchmark à partir des expériences de certains pays notamment dans le domaine de l’organisation, la valorisation et la maitrise des intermédiaires ;
* Formuler des recommandations opérationnelles en matière de commercialisation ;

Le travail sera enrichi à travers les échanges d’expériences et de débats en interne de la commission et au sein des instances du Conseil (bureau, catégories, AG,).

L’objectif est de réaliser des auditions ciblées auprès des principaux acteurs concernés par le thème de l’auto-saisine, et organiser des rencontres groupées sur des thématiques précises (séminaires, ateliers, …).

**Personnes ressources (auditions réalisées) :**

* M. Driss BELFADLA, membre de la commission
* M Ahmed OUAYACH, membre de la commission
* M. Mohamed Ryad, membre du CESE
* M. Larbi Zagdouni, Enseignant- chercheur et ex-directeur central au Ministère de l’agriculture.
* M. Mohamed Gaouzi ( CESE)
* M. Mohamed Mostaghfir (CESE)
* M. Abdeladim Lhafi, Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification
* M. Najib Akesbi, Economiste et enseignant chercheur (le mardi 3 novembre 2020)
* Directeur de l’Agence du digital ( ADD) (à programmer )

 **Départements ministériels clés :**

* Ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime
* Ministère de l’intérieur/DGCL
* Ministère de l’Economie et des Finances et de la Réforme de l’Administration
* Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
* Le Haut-commissariat au Plan

**Les Agences, organismes /offices et Directions régionales :**

* L’Agence de Développement Agricole
* Office national du Conseil Agricole
* ONICL
* Deux ORMVA
* L’ONSSA
* Deux directions régionales

**Les associations professionnelles :**

* Fédération des minoteries,
* La Fédération Interprofessionnelle des Activités Céréalières (FIAC),
* La fédération nationale interprofessionnelle des semences et Plans
* Fédération des consommateurs
* Opérateur bancaire (crédit agricole) et de micro-crédit
* Fédération Interprofessionnelle des Viandes Rouges (FIVIAR)
* Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA),
* Fondation Norsys et la Cooperative Guindo (Marrakech)
* Association Marocaine de Producteur et Producteur Exportateurs des Fruits et Légumes (APEFEL)
* Association des Producteurs Exportateurs de Maraîchage et Primeurs du Maroc (ASPEM) ;
* Union nationale des associations des marchés de gros des fruits et légumes du Maroc
* Association opérant dans la filière viticole/privé
* Présidente de l’association régionale des femmes agricultrices Marrakech-Safi

**Organismes internationaux** :

* FAO

**Visite de terrain**

**Planning des travaux et calendrier prévisionnel**

Le planning des activités de la commission proposé est comme suit :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Novembre -20** | **Décembre-20** | **Janvier-21** | **Février-21** | **Mars-21** | **Avril -21** | **mai-21** | **Juin -21** |
| **Préparation et validation de la note de cadrage par la commission** |  |   |   |   |   |   |  |   |
| **Présentation et Adoption de la note par le bureau** |   |   |   |   |   |   |  |   |
| **Organisation des rencontres, des auditions et des ateliers de travail, visite de terrain** |   |   |   |   |   |   |  |   |
| **Finalisation par la commission du projet rapport et d’avis** |   |   |   |   |   |   |  |   |
| **Présentation du projet de rapport au Bureau** |   |   |   |   |   |   |  |   |
| **Présentation du projet d’avis et de rapport devant l’AG**  |   |   |   |   |   |   |  |   |
| **Présentation et adoption du projet de rapport et d’avis à l’AG**  |   |   |   |   |   |   |  |   |

**Annexes**

***Notions clés***

* **la commercialisation** est l’action et l’effet de commercialiser (placer sur le marché) un produit ou le pourvoir des conditions et des voies de distribution pour sa vente[[3]](#footnote-3). Elle fait appel aux intervenants suivants : producteurs, commerçant, intermédiaires, consommateurs et l’Etat en tant qu’acteur régulateur ;
* **la traçabilité** est une formalisation d’un certain nombre d’acte lié à un produit. Le producteur écrit le processus de production, qui diffère d’un produit à l’autre, il y a des produits qui supportent la traçabilité et d’autre non car est une opération très couteuse. Le codex Alimentarius, programme de la FAO et de l’OMS, a défini en 2004 la traçabilité comme « **la capacité de suivre les déplacements d’un aliment parmi des stades précis de la production, de la transformation et de la distribution**».
* **Interprofession** : Selonarticle 2 de *la loi* n° 03-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques, les interprofessions agricoles ont notamment pour objet :
* la prospection de nouveaux marchés et l’accompagnement des professionnels de la filière dans la commercialisation de leurs produits ;
* la promotion des produits de la filière sur les marchés intérieur et extérieur ;
* la participation à l’organisation de la commercialisation interne ;
* la diffusion des informations relatives aux produits et aux marchés et les faire connaitre.
* Selon les données de la [**FAO**](http://www.fao.org/home/fr/), environ **un tiers** des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine chaque année (environ 1,3 milliard de tonnes) sont perdus ou gaspillés. Pour les pays en développement, ces pertes s’élèvent à 310 milliards de dollars. **Les** [**fruits et légumes**](https://www.agrimaroc.ma/station-emballage-fruits-legumes-dakhla/)**, ainsi que les racines et les tubercules** ont les taux de perte les plus élevés de tous les aliments[[4]](#footnote-4).

***Fiche technique***

|  |  |
| --- | --- |
| Objet | Auto-saisine |
| Sujet | Politique de commercialisation des produits agricoles et gestion des flux des intermédiaires » |
| Base juridique | Articles 2 et 6 de la loi organique n° 128-12 relative au Conseil économique, social et environnemental |
| Affectation | Commission chargée des affaires de la régionalisation et des développements rural et territorial, le …….. |
| Président de la CommissionRapporteur de la commission | * M. Mohammed Abdessadek ESSAID
* M. Mina ROUCHATI
 |
| Rapporteur du thème  | * M. Abderrahim KSIRI,
 |
| Membres du groupe de travail | * M. Mohamed Abdessadek ESSAIDI
* M. Abdelhai BESSA
* M. Abderrahmane KANDILA
* M. Mohammed DAHMANI
* M. Mina ROUCHATI
* M. Mohamed EL KHADIRI
* M. Driss BELFADLA
 |
| Expert Senior permanent  | * M. Omar BENIDA
 |

1. discours à l’ouverture de la 1-ère session de la 3ème année législative de la 10ème législature [↑](#footnote-ref-1)
2. l’essentiel des 750 mille petits agriculteurs des exploitations agricoles qui ont pratiquement la moitié des exploitations ont moins de 3 ha , peu ont moins de 20 Ha, et à l’intérieur de ces trois ha souvent chaque exploitation est morcelé en deux trois, quatre jusqu’à six parcelles en moyenne. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://lesdefinitions.fr/commercialisation> [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://www.agrimaroc.ma/stockage-produits-agricoles-maroc/> [↑](#footnote-ref-4)